

Madame le maire de Plabennec
Mairie
29860 PLABENNEC

copies : Préfet du Finistère et Agence Française pour la Biodiversité à Chateaulin

Objet : dépôt de déchets fermentescibles à Plabennec

Madame le maire,

Suite à des constatations de pêcheurs de Plabennec, l'association Eau et Rivières de Bretagne a écrit en mars 2017 à Monsieur [REDACTED] pour lui demander de respecter l'environnement, de suivre le règlement sanitaire départemental (article 93) et de prendre ses responsabilités (copie de la lettre jointe à ce courrier). En fin juin 2017, c'est-à-dire 3 mois après ce courrier aimable et bienveillant, force est de constater que Monsieur [REDACTED] n'a pas traité le problème sur site, au lieu-dit [REDACTED] en Plabennec. Pire, le tas imposant de déchets organiques de culture (dont des échalotes), en putréfaction dans la prairie, a même encore augmenté de volume (plus de 1500 m3, voire plus de 2000 m3) et continue à pourrir à l'air libre, à dégager des odeurs nauséabondes et à laisser s'écouler des jus de putréfaction dans la zone humide bordant la rivière affluent de l'Aber Benoit (quelques dizaines de mètres). A savoir que cette rivière se jette dans l'estuaire conchylicole très sensible de l'Aber Benoit.

Nous souhaitons tout d'abord savoir si Monsieur XXXXXX a fait une déclaration préalable en mairie pour ce dépôt de matières fermentescibles. Cette déclaration est obligatoire. Ensuite nous aimerions savoir si vous pourriez faire respecter le règlement sanitaire départemental, qui dans son article 93, donne des mesures qui ne semblent pas être respectées.

Par ce même courrier nous alertons les services administratifs du département et de l'Etat qui ont aussi en charge le respect des règlements sanitaires départementaux et des milieux aquatiques en général. Nous souhaitons qu'il y ait une visite sur site pour effectuer un constat de l'ampleur du problème environnemental.

Veillez accepter, Madame le Maire, nos meilleurs sentiments, en espérant que vous aurez à cœur de remédier à ce problème.

Jean-Yves Piriou
Vice-président d'Eau et Rivières de Bretagne

Copies :

Agence Française pour la Biodiversité, 5 quai Jean Moulin, 29150 CHATEAULIN
Préfecture, 42 boulevard Dupleix, 29000 QUIMPER